

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
29 JUIN 2021



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**SEANCE DU 29 JUIN 2021**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 juin 2021 à 19 heures à l'Espace Guillaume le Conquérant, salle Boieldieu, 1530 rue de la Haie, par suite d'une convocation en date du 23 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

#### **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL**

Madame Marie-Laure PATOUX est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Théo PEREZ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, M.Basile BERNARD à partir de 20h47, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Jean-Marie LEGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Claire BEHENGARAY, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Nicole BERCESE, Lionel ANSELMO, Frédéric ABRAHAM, Marie-Françoise GUGUIN (à partir de 19h13), Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Isabelle SAINT BONNET.

Absents excusés : M.Philippe-Emmanuel CAILLÉ pouvoir à M.Théo PEREZ, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, M.Basile BERNARD pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT jusqu'à 20h47, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M.Grégoire POUPON pouvoir à Mme Claire BEHENGARAY, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à M.Gildas QUÉRÉ jusqu'à 19h13, M.Philippe COUVREUR pouvoir à Mme Isabelle SAINT BONNET.

#### **II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **III - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Marie-Françoise GUGUIN entre en séance à 19h13.

#### **IV - DELIBERATIONS**

**1 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - DELEGATION  
D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN VERTU DES L.2122-22 et L. 2122-23  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES -  
MODIFICATION DE LA DELEGATION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 voix contre (MF.GUGUIN, N.BERCES, F.ABRAHAM, L.ANSELMO, G.QUÉRÉ et MJ.LEROUX-SOSTÈNES) **MODIFIE** les délégations d'attributions telles que figurant dans la délibération n° 14\_2020 du 13 juillet 2020.

**2 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL - ACTUALISATION  
TABLEAU DES EFFECTIFS – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, F.ABRAHAM, L.ANSELMO, G.QUÉRÉ et MJ.LEROUX-SOSTÈNES) **ADOpte** la modification du tableau des effectifs du personnel communal et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**3 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL -  
RECRUTEMENTS CHEF DE SERVICE EDUCATION – ASSISTANT PM  
- DST - DST ADJOINT – EDUCATEUR SPORTIF – AGENTS  
D'ENTRETIEN**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, F.ABRAHAM, L.ANSELMO, G.QUÉRÉ et MJ.LEROUX-SOSTÈNES) :

- **DÉCIDE** de pourvoir l'emploi de chef de service éducation (h/f) dans les conditions qui viennent d'être définies,
- **DÉCIDE** de pourvoir l'emploi d'assistant administratif chargé d'accueil à la Police Municipale (h/f) dans les conditions qui viennent d'être définies,
- **DÉCIDE** de pourvoir l'emploi de Directeur des Services Techniques (h/f) dans les conditions qui viennent d'être définies,
- **DÉCIDE** de pourvoir l'emploi de Directeur des Services Techniques adjoint (h/f) dans les conditions qui viennent d'être définies,
- **DÉCIDE** de pourvoir l'emploi d'éducateur sportif (h/f) au service éducation dans les conditions qui viennent d'être définies,
- **DÉCIDE** de pourvoir les 3 emplois d'agent d'entretien (h/f) dans les conditions qui viennent d'être définies,

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats et les pièces afférentes et **INSCRIT** les dépenses correspondantes, au budget de la Ville, au chapitre 012.

**4 - SECTEUR NEUFCHÂTEL - HAIE - MARE DES CHAMPS -  
INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ÉTUDE - AUTORISATION**

Rapporteur : Michel PHILIPPE au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, L.ANSELMO, G.QUÉRÉ et MJ.LEROUX-SOSTÈNES), **PREND** en considération la nécessaire mise en place de l'étude qui

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
29 JUIN 2021

permettra de définir un projet urbain détaillé aux abords de l'axe structurant de la Route de Neufchâtel,

**DÉCIDE** d'instaurer un périmètre d'étude sur le secteur cartographié en annexe de la délibération,

**DÉCIDE** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre,

**PRÉCISE** que ce périmètre d'étude fera l'objet de mesures de publicités, conformément à l'article R.424-24 du Code de l'Urbanisme et figurera en annexe du P.L.U.I., en application de l'article R.151-52 13° du même Code.

**AUTORISE** le Maire, ou le 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

**5 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU PARC DE HALLEY » – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe « lotissement du Parc de Halley ».

**6 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU PARC DE HALLEY » – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Après avoir élu Aurélien BEHENGARAY président de séance et demandé au Maire de quitter la salle, le Conseil Municipal, par 32 voix pour, **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « lotissement du Parc de Halley ».

**7 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville.

**8 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Après avoir élu Aurélien BEHENGARAY président de séance et demandé au Maire de quitter la salle, le Conseil Municipal, par 32 voix pour, **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville.

**9 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal :

**Prend acte** de l'intégration au budget principal de la Ville, à intervenir sur l'exercice 2021, des résultats de clôture 2020 du budget annexe « lotissement du Parc de Halley », à savoir :

- Résultat de clôture de fonctionnement : +1 960 559,92 € ;
- Résultat de clôture d'investissement : +70 136,11 €.

Les résultats de clôture 2020 issus du budget annexe « lotissement du Parc de Halley » s'ajouteront sur l'exercice 2021 aux résultats reportés du budget principal.

**Décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville comme suit :

- Article 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) : 906 427,82 € ;
- Article 002 en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) : 4 257 196,22 € ; il s'y ajoutera l'excédent de fonctionnement du budget annexe « lotissement du Parc de Halley » à réintégrer sur l'exercice 2021, pour un total de 6 217 756,14 € à l'article 002.

#### **10 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 6 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, F.ABRAHAM, L.ANSELMO, G.QUÉRÉ et MJ.LEROUX-SOSTÈNES) **ADOpte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville.

#### **11 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2020 – PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **Prend acte** de l'état des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice 2020.

#### **12 - EDUCATION-ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ATTRIBUTION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES – EXERCICE 2021 – ADOPTION**

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Basile BERNARD entre en séance à 20h47.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les attributions de subventions proposées et **AUTORISE** le Maire, ou la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**13 - ENFANCE-EDUCATION-ECOLES ELEMENTAIRES ET  
MATERNELLES-PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE  
SCOLARITE-PERIODE SCOLAIRE 2021-2026 - DECISION -  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention, **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec les communes concernées, **ACCEPTE** la participation financière des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques à 360 € par enfant pour les années scolaires 2021-2022 à 2025-2026, **INSCRIT** la dépense au budget 2021, chapitre 65 - article 6568 et **INSCRIT** la recette au budget 2021, chapitre 74 – article 74748.

**14 - ENFANCE, EDUCATION, ECOLE PRIVEE SAINTE THERESE  
D'AVILA – CONCLUSION ENTRE L'ETAT ET L'ECOLE D'UN  
CONTRAT D'ASSOCIATION – PARTICIPATION DE LA VILLE AU  
FONCTIONNEMENT – DECISION**

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 24 400 € pour l'école privée Sainte Thérèse d'Avila au titre de l'année 2021 et **AUTORISE** le Maire, ou la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**15 - SPORTS ET LOISIRS – USCB FOOTBALL – SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour (Lionel ANSELMO ne prend pas part au vote) **AUTORISE** le Maire, ou le 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, à signer la convention d'objectifs à intervenir ainsi que les éventuels avenants.

**16 - ENFANCE ET EDUCATION – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES  
(CMJ) – NOUVELLE MANDATURE 2021 – 2023 - ELECTIONS –  
MODALITES – PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Margaux VANTHOURNOUT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la nouvelle composition des membres du Conseil Municipal des Jeunes.

**17 - PETITE ENFANCE - VERSEMENT SUBVENTION ANNUELLE DE  
FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION "REVES D'ENFANTS"  
AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 - DECISION**

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 180 € pour l'Association « Rêves d'Enfants » au titre de l'année 2021 et **AUTORISE** le Maire, ou la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
29 JUIN 2021

-----  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.**

Bois-Guillaume, le 5 juillet 2021

**15 JUIL. 2021**  
Affichage :  
Retrait affichage :



**Théo PEREZ**  
Maire